



N°20
03/07/2018



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs
Thibaud DESCHAMPS / **ARVALIS**
t.deschamps@arvalis.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°20
du 03/07/2018 »**



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : 14-15 feuilles (19).
- **Ravageurs de début de cycle** : présence faible.
- **Sésamies** : vers fin du vol.
- **Pyrales** : pic de vol la semaine passée pour la Vienne.

Tournesol

- **Stade** : de E2 à E5 (53-59).
- **Mildiou** : attaques localisées (information réglementaire).
- **Ambrosie** : [à signaler](#)
- **Tournesol sauvage** : à arracher dès la 1^{ère} plante, avant son installation dans la parcelle.

Colza

- **Orobanche** : [signaler sa présence pour évaluer son ampleur.](#)

Céréales :

- **Etat sanitaire des épis** : continuez [à signaler.](#)

Gestion des adventices lors des récoltes :

- **Règles prophylactiques à la récolte.**

Nota : le stade BBCH est entre parenthèses.

Nombre de parcelles	Tournesol	Maïs
Créées	16	50
Observées	7	28

• Stade phénologique et état de la culture

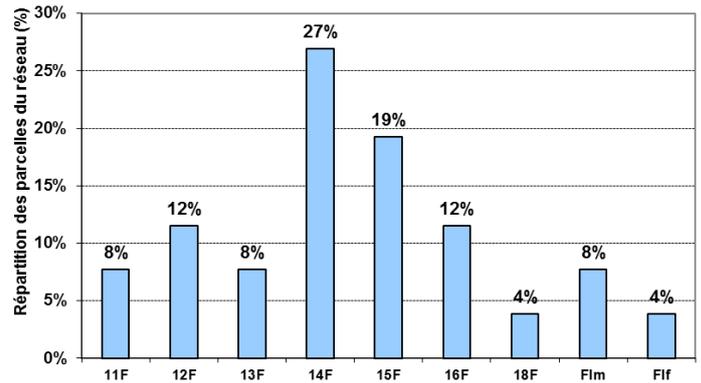
Avec l'épisode caniculaire, les stades ont progressé cette semaine : les parcelles se trouvent au stade 14 à 15 feuilles en moyenne (19), allant de 11 feuilles à floraison femelle pour les parcelles les plus avancées.

• Pucerons

Les populations sont stables.

- *Sitobion avenae* : observé dans 2 parcelles sans atteindre le seuil indicatif de risque ;
- *Metopolophium dirhodum* : observé dans 1 parcelle faiblement.

Les stades du maïs en Poitou-Charentes



Les auxiliaires notamment les coccinelles sont également présents dans de nombreuses situations.

Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles
 <i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 <i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible pour la majorité des maïs**. Le climat est favorable aux pucerons sans pour autant devoir s'inquiéter ; les observations montrent que la pression reste très faible pour l'instant avec la présence des auxiliaires dans la majorité des situations. À surveiller notamment les maïs tardifs.

• Ver gris

Attaque non observée cette semaine.

Période de risque : levée à 8-10 feuilles (18- 19).

Évaluation du risque

Les maïs sont généralement hors période de risque.

• Cicadelles vertes

Des attaques de cicadelle sont observées dans 8 parcelles contre 11, semaine passée. Ces attaques restent sur les étages foliaires bas (F3 à F5). Seule une parcelle est touchée sur F1 de façon peu conséquente.



Évaluation du risque

Les attaques observées devraient être sans conséquence pour le rendement. La nuisibilité devient significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des ponctuations blanches.

• Ravageurs divers

- Acariens : non signalés ;
- Héliothis : 2 adultes capturés sur une parcelle ;
- Oscinies : non signalés ;
- Scutigérelles : non signalés ;
- Taupins : non signalés ;
- Tipules : non signalés.

• Pyrale

Le réseau de piégeage présente deux types de pièges :

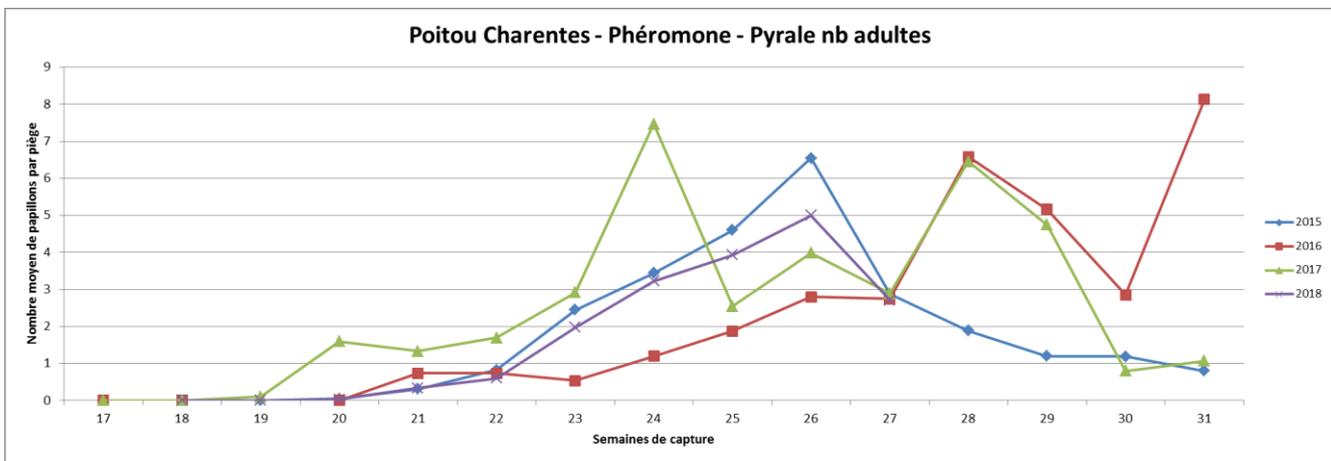
- Pièges à phéromones : 85 captures sur les 23 pièges observés (151 captures semaine passée). 11 pièges ne présentent aucune capture contre 9, semaine dernière.
- Pièges lumineux : 7 captures sur les pièges relevés (11 captures semaine passée).

Les pyrales continuent à voler mais les captures sont en baisse. Le pic de vol a eu lieu la semaine dernière en Vienne. Très peu de captures observées dans les Charentes où le nombre total d'adultes piégés diminue.

Les attaques sous forme de perforations foliaires de larves de pyrale sont observées sur quelques parcelles. Les larves les plus développées en Vienne sont au 3^{ème} stade.

Jusqu'à ce stade voir le début du stade L4, les larves sont mobiles et restent sensibles aux moyens de lutte.

Le maintien du suivi des pièges est indispensable pour vous apporter les explications nécessaires à la qualité de votre récolte même en cas de protection.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10%).

Évaluation du risque

Les observations confirment l'atteinte du pic de vol il y a 2 semaines pour les Charentes et la semaine dernière pour la Vienne. Les conditions climatiques restent favorables pour le développement des larves et la progression des attaques.

Le risque pyrale est considéré globalement modéré mais il doit être évalué par secteur en fonction de l'historique et des observations de l'année.

Dans les situations à risque où le vol de la pyrale a été constaté depuis 3 semaines et où la sésamie est aussi présente, privilégier une gestion commune de ces 2 foreurs.

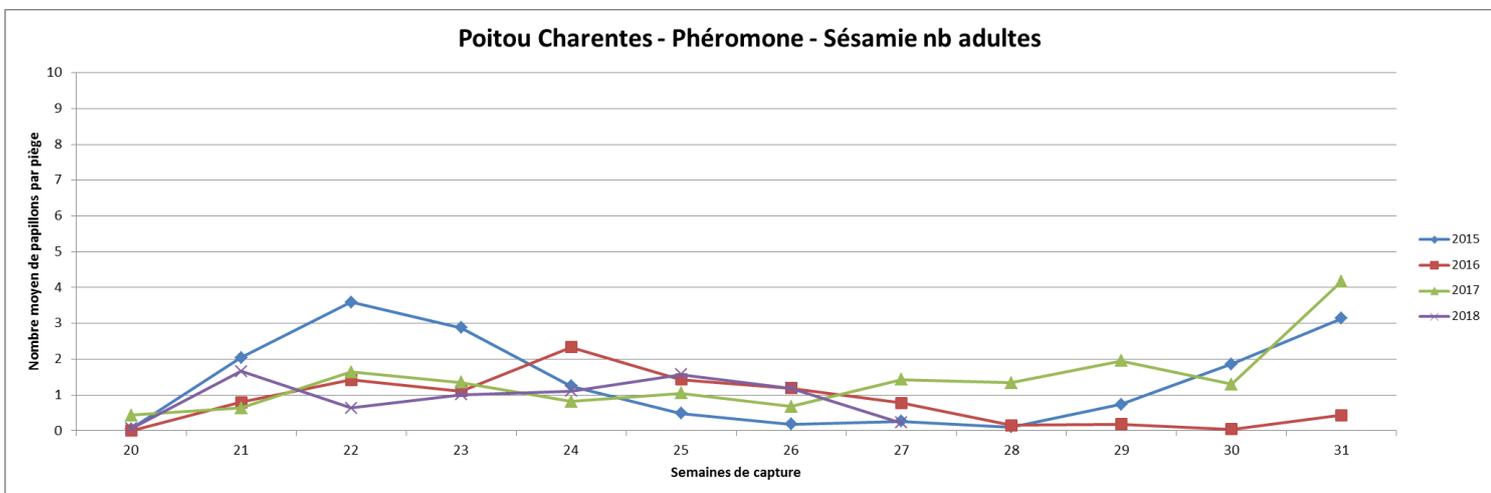
• Sésamie

Le réseau de piégeage est constitué de deux types de pièges :

- Pièges à phéromone : 14 captures sur les 24 pièges observés (41 captures semaine dernière pour 36 pièges). 18 pièges ne présentent aucune capture (16 semaine dernière).
- Pièges lumineux : 1 capture, comme la semaine dernière, sur les pièges relevés.

Confirmation cette semaine de la baisse des captures de sésamies : le nombre de sésamies piégées diminue à l'échelle de Poitou-Charentes depuis 2 semaines, la quantité piégée est faible cette semaine.

Le graphique indique le nombre moyen de sésamies par piège à l'échelle de Poitou-Charentes.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque

Le 1^{er} vol de sésamie se termine. Le vol de la 2^{ème} génération est possible prochainement.

Le risque est très variable selon le vol réalisé par secteur ; les larves des différents stades sont maintenant présentes dans la majorité des situations.

La gestion du risque sésamie dans la majorité des secteurs de Poitou-Charentes doit prendre en compte également le risque pyrale.

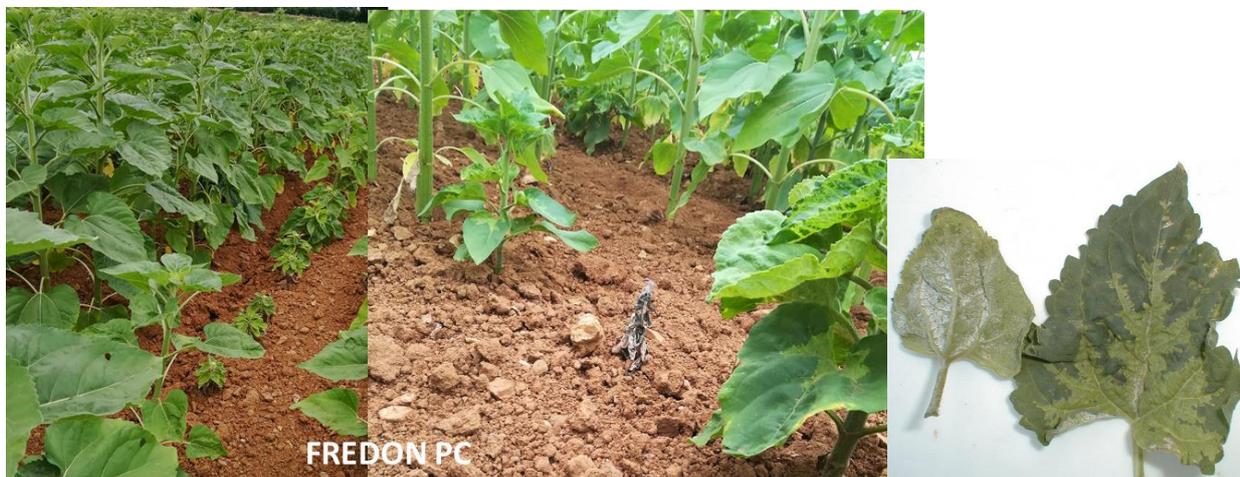
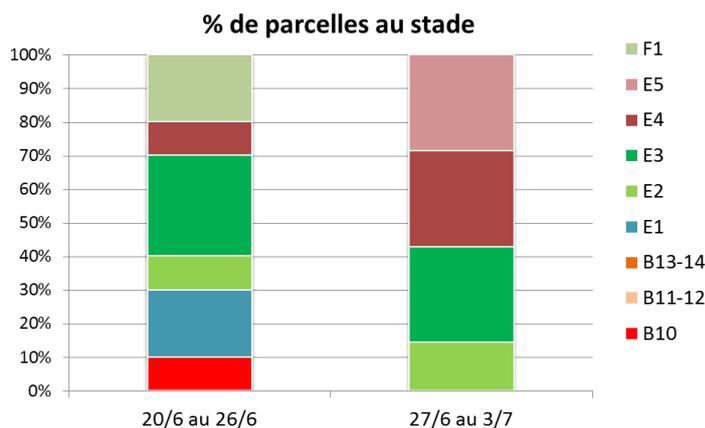
Tournesol

• Etat de la culture

Les stades pour les parcelles du réseau s'étalent de E2 (53) à E5 (59). Les tournesols entrent en floraison avec une croissance foliaire importante.

• Mildiou

Les dernières prospections confirment la présence de cette maladie dans les différents secteurs de Poitou-Charentes. Les attaques observées sont généralement issues des semis de fin avril début mai. Celles les plus importantes restent très localisées.



Cette maladie est susceptible d'apparaître dans d'autres parcelles semées tardivement notamment celles dont le semis a été précédé ou suivi par une période pluvieuse. Les plantes contaminées peuvent présenter une mosaïque chlorotique le long des nervures, un feutrage blanc sur la face inférieure des feuilles et un raccourcissement des entre-nœuds.

Une attaque de mildiou à un stade très précoce des plantes peut entraîner la disparition de ces dernières. Il convient de ne pas confondre ces symptômes avec ceux de la rouille blanche (Albugo).

Afin de suivre l'évolution des races de mildiou vis-à-vis des résistances éventuelles aux traitements de semences et/ou l'apparition de nouvelles races, merci de **signaler les parcelles de tournesol ayant au moins 5% de plantes attaquées ou avec un foyer d'attaques important au tél.**

05 49 62 09 64 ou à l'adresse BSV-GC@fredonpc.fr (Cf. voir [la note nationale d'information](#) et voir également les précisions sur la réglementation en dernière pages).

Évaluation du risque

Les conditions climatiques encadrant la période des semis généralement défavorables au développement de ce champignon et l'utilisation de variétés tolérantes rendent **le risque lié à ce parasite généralement faible**. Cependant, une surveillance de l'évolution des races de ce champignon est nécessaire pour en améliorer la gestion.

• Ambroisie

Contrairement à 2017, les conditions climatiques pluvieuses du mois de mai n'ont pas été très favorables en général à la régulation (post levée) des adventices. Le désherbage mécanique a été peu pratiqué lors de cette campagne.

Les adventices du tournesol et plus particulièrement l'ambroisie montrent un développement plus important que la précédente campagne.

Outre son effet concurrentiel, cette plante émet un pollen très allergisant engendrant des effets néfastes sur la santé dans les régions les plus touchées.

Les premières allergies apparaissent déjà alors que l'espèce reste cantonnée dans certains secteurs de notre région. Les informations sur la reconnaissance, les facteurs favorables à la dissémination de ce parasite ainsi que des recommandations pour la lutte contre cet adventice sont déclinées dans la note nationale consultable par le lien suivant : [Note nationale BSV : Ambroisie](#).

Face à l'impact possible de l'ambroisie sur la santé et les cultures, le Préfet de la Charente a pris un arrêté **préfectoral daté du 30 mai 2016** accompagné d'un **plan de lutte**.

Les dispositions de l'arrêté sont :

- l'obligation de prévention et de destruction de l'ambroisie,
- l'organisation de la lutte, dont la gestion de l'ambroisie dans le respect du **programme d'actions régional** en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole et notamment **l'arrêté régional Poitou-Charentes du 27 juin 2014**,
- les modalités de destruction.

Carte de présence d'ambroisie en Poitou-Charentes réalisée par l'Observatoire des ambrosies : Données 2017 des CBN et partenaires et données 2016 et 2017 validées de la plateforme signalement ambroisie

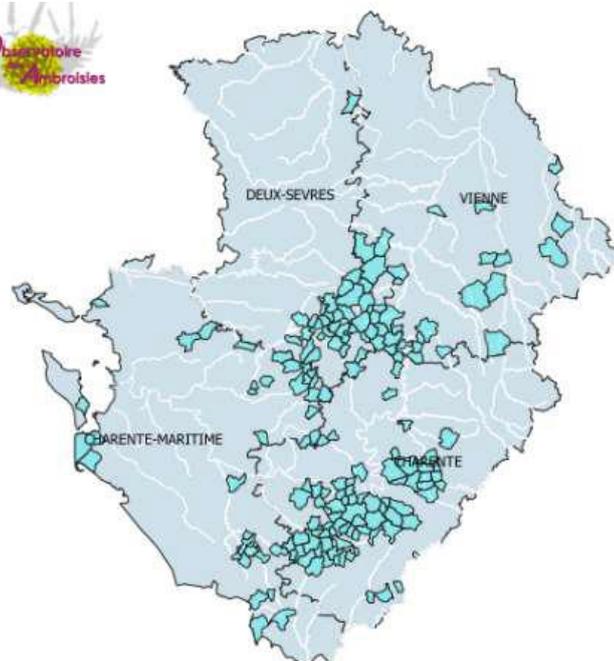


Photo : FREDONpc

Tournesol biné avec développement ambroisie sur la ligne

Pour plus de renseignements sur les modalités de destruction consulter le lien suivant :

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

« Signalement AMBROISIE »



Contribuez à la réalisation d'une carte des Ambrosies
Inscrivez-vous sur le site
<http://www.signalement-adventices.fr/>
Adressez une photo géo localisée Depuis votre Smartphone

Colza

• Orobanche ramosa

L'orobanche rameuse est un parasite à forte nuisibilité pour le colza. Il est responsable d'un dessèchement prématuré des plantes infestées. Lors de la récolte, les zones infestées au niveau d'une parcelle sont facilement détectables.

Pour répertorier les secteurs concernés par cette plante parasite, des outils de signalement (liens ci-dessous) sont disponibles :

<http://www.signalement-adventices.fr/>

<http://www.terresinovia.fr/orobanche/>



Gestion des adventices lors des récoltes

De nombreuses parcelles de céréales ou colza montrent un salissement par les adventices (ray-grass, vulpin, folles avoine, chardon, coquelicot, etc....) plus important que celui des années précédentes.

Les récoltes Céréales et Colza ont commencé ou vont commencer et la moissonneuse-batteuse est un vecteur important de dissémination des graines d'adventices car elle les disperse d'une parcelle à l'autre au moment des moissons.

Afin de **limiter la dissémination de graines d'adventices dans vos cultures**, quelques règles de bon sens s'imposent.

- Cela commence par un nettoyage des moissonneuses, en suivant les recommandations de la fiche d'ARVALIS « [Nettoyer efficacement sa moissonneuse-batteuse](#) » ;
- Organiser votre chantier de récolte en moissonnant les parcelles les plus propres aux plus sales pour éviter de salir les parcelles les moins infestées par un apport de graines d'adventices ;
- Détourner les zones sales et les récolter en dernier. Les zones les plus infestées sont généralement facilement repérables. Il est préférable de les récolter en dernier afin de ne pas disséminer ces adventices au reste de la parcelle et de procéder au nettoyage de la machine avant de quitter la parcelle.

Le signalement des adventices envahissantes comme l'ambrosie, le datura, les orobanches, etc ... permet de mieux évaluer le risque lié à ces espèces et de prendre les précautions nécessaires lors des prochaines récoltes dans les secteurs infestés. Pour les signaler : <https://www.signalement-adventices.fr/>

Informations sur la réglementation tournesol

Selon l'arrêté du 09/11/2005, les parcelles présentant plus de 30% des plantes contaminées par le mildiou, doivent obligatoirement être déclarées par l'exploitant à la DRAAF/SRAL : (Tél. 05.49.03.11.59, courriel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr).

Il est par ailleurs, précisé dans [l'arrêté du 23 mars 2011](#) (consultable par ce lien), les conditions à remplir pour cultiver le tournesol deux années consécutives sur la même parcelle.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ANAMSO, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bellanné SA, Bien aimé négoce, CA16, CA17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC VILLÉJESUS, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillet, Coop Tonnay Boutonne, ETS FERRU, ETS LAMY, FDCETA17, FREDON Poitou-Charentes, GEVES, HURE Agriconsult, SCA Sèvre et Belle, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Atlantique, Terre Atlantique, Terrena Poitou, Terres Inovia, VSN Négoce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".